

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE



BOAD

**Banque Ouest Africaine
de Développement**



**Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest**



La Commission

REUNION MINISTERIELLE DE CONCERTATION REGIONALE SUR LA FILIERE COTON

**DECLARATION FINALE DE LA REUNION MINISTERIELLE
DE CONCERTATION REGIONALE SUR LA FILIERE COTON
DANS L'ESPACE UEMOA/CEMAC**

***«DEFENDRE ET PROMOUVOIR, DANS UN ESPRIT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE,
LA FILIERE COTON DANS L'ESPACE UEMOA/CEMAC»***

Ouagadougou, 18 juin 2003

Nous,

Ministres chargés de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de la Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

réunis le 18 juin 2003, à Ouagadougou, au Burkina Faso, à l'initiative conjointe de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), avons tenu une réunion de concertation régionale sur la filière coton, en vue de définir une stratégie régionale commune de défense et de promotion de la filière coton dans l'espace UEMOA/CEMAC, dans un esprit de solidarité internationale. La réunion était élargie aux autres pays africains producteurs de coton. Elle a également vu la participation des partenaires au développement et des acteurs de la filière coton;

Prenant en compte la Politique Agricole de l'Union et la Politique Industrielle Commune de l'UEMOA ;

Considérant l'importance de l'agriculture qui contribue à 33% au PIB de la sous-région et qui occupe près de 70% de la population active;

Considérant la place stratégique de la filière coton qui constitue la principale source de revenus pour plus de 10 millions de personnes dans la zone UEMOA/CEMAC et qui génère entre 30 et 50% des recettes d'exportation des Etats membres de l'UEMOA ;

Considérant que la filière coton crée de nombreux emplois et participe grandement à la lutte contre la pauvreté dans la sous-région ;

Considérant la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire et affectant non seulement la filière nationale mais l'ensemble des filières de la zone UEMOA /CEMAC ;

Considérant que la forte exposition du coton africain aux distorsions du marché international provoquées par les subventions octroyées par certains pays développés au secteur de l'agriculture, entraîne une déprime structurelle des cours du coton, accentue la grave crise que traverse actuellement la filière coton dans la zone UEMOA/CEMAC et annihile les efforts de développement et de réduction de la pauvreté entrepris par les Etats ;

Considérant que les pertes de recettes d'exportation sur le coton enregistrées par les Etats membres de l'UEMOA et de la CEMAC, de l'ordre de 150 millions de dollars US par an, soit près de 100 milliards de francs CFA par an entre 1997 et 2002, représentent un grave préjudice dû essentiellement à la non application par certains pays producteurs de coton des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment dans le domaine des subventions;

Considérant les autres effets induits et indirects causés par cette situation et qui affectent négativement le niveau des ressources publiques ;

Conscients de l'appartenance des pays de l'UEMOA et de la CEMAC à l'Organisation Mondiale du Commerce et de la nécessité pour tous les membres de l'OMC de se conformer aux règles et accords en vigueur en matière de commerce international;

Ayant pris connaissance de toutes les initiatives et actions en cours, au niveau des institutions régionales, des Etats et des ONG, pour la défense et la promotion de la filière coton;

sommes résolument déterminés, avec l'appui des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, à engager, immédiatement, une action multiforme pour la défense et la promotion de la filière coton, afin de sauvegarder les intérêts des producteurs et exportateurs africains de coton.

A cet effet, **nous avons adopté et décidé de la mise en œuvre de la stratégie commune de défense et de promotion de la filière coton de l'UEMOA/CEMAC** présentée ci-dessous en deux volets:

- la défense et la promotion de la filière coton sur le marché international,
- la promotion de la transformation du coton dans l'espace UEMOA/CEMAC.

AU TITRE DE LA DEFENSE ET DE LA PROMOTION DE LA FILIERE COTON SUR LE MARCHE INTERNATIONAL,

Nous avons décidé :

- **aux niveaux national et régional :**

- de continuer nos efforts pour le renforcement de la bonne gouvernance de nos économies et plus particulièrement ceux relatifs à la gestion des filières coton ;
- de la poursuite des mesures internes nécessaires pour améliorer la compétitivité de filières coton dans la zone UEMOA/CEMAC ;
- du soutien des efforts de redressement entrepris par les pays dont la filière vit une situation particulièrement difficile, notamment la Côte d'Ivoire, pour une meilleure exploitation du potentiel cotonnier de la région ;
- de l'appropriation par les Etats membres et de la coordination par l'UEMOA de toutes les initiatives en cours en la matière;
- de la recommandation à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA de désigner la Commission de l'UEMOA comme le Représentant des Etats membres de l'UEMOA auprès de l'OMC;
- de la sensibilisation de tous les acteurs et intervenants de la filière aux règles du commerce international, afin qu'ils jouent leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de la stratégie de défense et de promotion de la filière coton;

- **au niveau international :**

- de la prise de toutes les dispositions d'ordre politique, financier, technique et organisationnel nécessaires pour une participation effective et efficace des pays de l'UEMOA et de la CEMAC aux négociations afin d'y défendre les positions exprimées dans la soumission;
- du renforcement du contenu de la soumission notamment, en ce qui concerne l'élimination progressive des subventions et l'indemnisation de nos producteurs et du développement constant d'un argumentaire économique, juridique et politique solide permettant de la défendre à toutes les étapes des négociations ;
- de la recherche constante d'alliances au niveau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, du continent africain, des ACP, des PMA, du Groupe 77, du groupe de Cairns, ainsi qu'au niveau des relations bilatérales ;
- de la saisine en temps opportun de l'Organe de Règlement des Différends de l'OMC. Cette action pourra être menée concomitamment avec les négociations multilatérales et les négociations bilatérales ;
- de la préparation en vue de la soumission de requêtes à la Commission Européenne pour bénéficier du financement prévu dans l'Accord de Cotonou, en cas de fluctuations des recettes d'exportation;
- de la saisine par la Commission de l'UEMOA et celle de la CEMAC du Secrétariat Général du groupe des ACP afin que les critères d'éligibilité à ce mécanisme soient assouplis lors de la révision prévue en 2004 ;
- de la conduite par la Commission de l'UEMOA d'une étude sur la mise en place de mécanismes de couverture des risques.

Par ailleurs, **nous soutenons** le plan d'action élaboré par les Ambassadeurs des pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC accrédités à Genève et à Bruxelles et oeuvrerons au renforcement des moyens humains, matériels et financiers mis à leur disposition.

AU TITRE DE LA PROMOTION DE LA TRANSFORMATION DU COTON DANS L'ESPACE UEMOA/CEMAC,

- **Nous réaffirmons** notre objectif pour la transformation de 25 % du coton produit dans la zone à l'horizon 2010 ;
- **Nous recommandons** la mise en place et le renforcement, au niveau régional et de chaque pays, d'un cadre de concertation autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière coton. Nos Etats veilleront à mettre en place des plans de lutte harmonisés contre les importations frauduleuses de produits textiles. De manière particulière, nous proposons à la Commission de l'UEMOA, en rapport avec les acteurs de la filière coton,

notamment les industriels, d'étudier les mesures d'incitation fiscale à mettre en place, y compris la réduction de la TVA sur les produits textiles produits dans l'espace UEMOA et l'augmentation des droits de douane sur l'ensemble des textiles importés. Par ailleurs, nous demandons à la Commission de mettre en place, d'ici fin juillet 2003, un comité de suivi de l'agenda et proposer au Conseil des Ministres de l'UEMOA des termes de référence précis de la concertation sectorielle ;

- **Nous demandons** à la BOAD de conduire une étude pour la mise en place d'un fonds régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton (FRPC), en vue: (i) de sécuriser les revenus des producteurs de coton et (ii) d'attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre. Les termes de références de cette étude devront être élaborés en juillet 2003 et les résultats disponibles fin 2003.
- **Nous nous félicitons** du démarrage par la BOAD, en collaboration avec les autres institutions de l'UEMOA, de l'étude de la mise en place d'un fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie et de l'artisanat textiles dans l'espace UEMOA (FRIT), en vue : (i) d'appuyer le financement des nouveaux investisseurs (iii) et de financer le développement de l'infrastructure économique de la grappe coton.,
- **Nous nous engageons** à œuvrer à la mise en place d'un programme régional de formation aux métiers du textile et nous félicitons dans ce cadre du démarrage imminent de l'étude portant sur la relance de l'Ecole Supérieure des Industries Textiles (ESITEX) de Ségou (Mali) initiée par la Commission de l'UEMOA avec le concours du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE).
- **Nous nous emploierons** à la mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles spécialisés destinés à appuyer la mise à niveau technologique de la filière coton;
- **Nous veillerons** au lancement d'une campagne active de communication de l'agenda ainsi défini et la promotion de l'espace UEMOA/CEMAC comme pôle de développement de la filière coton, incluant notamment l'organisation prochaine, par la BOAD, d'une table ronde des bailleurs de fonds et d'un forum des investisseurs.

Fait à Ouagadougou, le 18 juin 2003

**La réunion ministérielle de concertation
régionale sur la filière coton**